

# Communauté de communes du canton de Trévières

Conseil de Communauté du 10 mars 2000

---

L'an 2000, le 10 mars, à 20H30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Trévières s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM MARIE, COUPRY, RUIZ, PETIT, PHILIPPE, MEZEL, LAMY, Mme ANQUETIL, Mme OLARD, LEFEVRE P, POUSSIER, LEMAITRE, LEFEVRE J, Mme MEZEL, BIRABENT, MALLET, MARTIN, ENEE, RICHARD, RENAULT, COMPAGNE, POTIRON, OXEANT.

Etaient excusées : M. OLARD Jean qui avait délégué son mandat à M. LARONCHE Daniel.

M. HENRY a ouvert le Conseil en rappelant le rôle de M. JOUET dans la mise en place de la Communauté de communes. Instaurée officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2000, en même temps que 4 autres groupements.

La nécessité de résoudre rapidement le problème de la voirie et de voter le budget a obligé à multiplier les réunions du Bureau et du Conseil sur une courte période.

## **I. Présentation et vote du budget 2000**

M. BERNARD, percepteur, a distribué et commenté 4 documents :

- Le budget global de la Communauté de communes pour 2000,
- Une proposition de taux d'imposition,
- Le budget d'intégration des écoles dans la Communauté de communes,
- Le budget voirie et SIDLEC.

Le budget de cette année n'a pas été fixé à un niveau trop élevé, pour ne pas trop charger les communes et diminuer leurs marges de manœuvre.

Les dépenses de fonctionnement relèvent pour une grande part des écoles, notamment en ce qui concerne la rémunération de personnel. Une autre part importante est attribuée à l'entretien de la voirie.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la DGF a été calculée sur la base de 40F/hab., en comptant une personne par résidence secondaire (4600 hab.). Par ailleurs, la Communauté de communes se substituera au SIDLEC à partir du 31 mars 2000. Un produit exceptionnel de 42 000F, correspondant en fait à la trésorerie du SIDLEC, sera intégré à la Communauté à cette date.

Les dépenses d'investissement relèvent essentiellement des écoles (remboursement d'emprunt, porte sécurisée, ordinateur), de la voirie et de l'administration de la Communauté (photocopieur, ordinateur, mobilier).

Enfin, les recettes d'investissement comprennent des subventions de l'Etat (notamment au titre de la DGE et des inondations), ainsi que des subventions européennes (ordinateur des écoles).

Pour équilibrer le budget, le produit fiscal attendu s'élève à 2 100 000F. Avec des bases modifiées, les taux suggérés sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 2.88%
- Taxe Foncière Bâtie : 6.51%
- Taxe foncière Non Bâtie : 11.72%
- Taxe Professionnelle : 5.61%.

M. LEFEVRE (Mandeville) évoque le problème de sa commune où les taux sont, par tradition, peu élevés. Par exemple, la Taxe d'Habitation n'est que de 3.48%. Il craint que sa commune n'ait plus beaucoup de rentrées financières.

M. BERNARD explique alors que la législation est stricte pour les nouvelles Communautés : « La structure des taux du groupement doit être identique à celle constatée l'année précédente pour l'ensemble de ses communes membres ». Les taux moyens pondérés étaient :

- Taxe d'Habitation : 6.21%
- Taxe Foncière Bâtie : 14.09%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 25.39%
- Taxe Professionnelle : 12.16%.

La fiscalité appliquée représente 46% de ces taux.

M. HENRY ajoute qu'il est possible de mettre en place un système de péréquation sur 5 ans, comme cela a été fait sur la Communauté de communes de Balleroy – Le Molay Littry. Ce procédé permettrait de remonter progressivement aux taux fixés (A étudier en Commission).

## **II. Travaux de voirie et DGE**

Les travaux de voirie se limiteront pour l'année 2000 aux voies communales ; les chemins ruraux revêtus et non revêtus ne seront pas pris en compte, mais ils pourront l'être dans les années à venir par révision des statuts de la communauté.

M. BERNARD précise que la DGE a été calculée à partir d'une estimation de la DDE. Un appel d'offres sera lancé par la suite, pouvant permettre des économies. La différence entre les recettes prévues et réelles permettra de compléter le programme « points à temps ».

M. HENRY rappelle que la première année pose toujours quelques difficultés, mais que chacun doit faire des concessions ; la réciprocité est le propre de l'intercommunalité.

M. HENRY précise que tout ce qui relève de l'entretien des bas côtés (débroussaillage...) n'est pas gérable à cette échelle et relève donc des communes. Chacune possède, en effet, une solution différente.

D'ailleurs, précise M. PAIN (Bricqueville), il est préférable de maintenir les petites entreprises.

M. OXEANT (Vierville /Mer) pense que le montant des points à temps n'est pas assez élevé et qu'il ne sera pas suffisant.

M. HENRY rappelle qu'il ne s'agit que des voies communales et que, d'après la DDE, c'est suffisant.

M. HENRY propose d'étudier dans l'urgence, en Commission, la question de la voirie, et ce même si la Commission concernée ne s'est pas encore réunie. Les statuts sont, en effet, quelque peu ambigus. Ils comprennent le point à temps, mais excluent les chemins ruraux revêtus et non revêtus. Or, précise M. PETIT (Colleville /Mer), il est important d'entretenir les chemins ruraux revêtus, la plupart menant à des habitations. Il souhaite les intégrer dans des statuts modifiés.

Enfin, M. HENRY annonce que 2 demandes de subventions (DGE et inondations) seront transmises. Il précise, par ailleurs qu'un appel d'offres aux entreprises sera lancé par la DDE pour les travaux voirie 2000. La Commission chargée de l'examen de ces offres sera composée comme suit :

- Président : M. Michel HENRY (Colombières),
- Suppléant : M. Jacques LEMAITRE (Mosles),
- Membres titulaires : M. Daniel DERMILLY (St Laurent /Mer), Mme Marcelle OLARD (Louvières), M. Alain POTIRON (Trévières),
- Suppléants : M. Marcel DUFOUR (Ste Honorine des Pertes), M. Jean OLARD (Vierville /Mer), M. Jean THOMAS (Formigny).

### **III. Rôle et réunion des commissions**

M. HENRY rappelle la nécessité pour la Communauté de communes d'avoir un projet concret d'ici au mois d'août. En effet, les statuts peuvent être modifiés jusqu'en septembre. Les commissions doivent donc commencer à travailler rapidement.

M. HENRY précise que les Conseils municipaux doivent délibérer individuellement pour modifier les statuts et disposeront alors d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

M. PAIN demande combien de communes doivent approuver la décision pour qu'elle soit applicable.

M. BERNARD répond que la décision est prise à la majorité qualifiée, soient 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population.

Par souci de coordonner l'action, chacun des 4 vice-présidents intègrera une commission. Par ailleurs, seuls les délégués titulaires ou suppléants peuvent en faire partie.

Chaque commission devra également nommer un rapporteur.

#### Commission 1 :

Enseignement élémentaire et pré-élémentaire, associations sportives et culturelles (y compris ex-SIDLEC)

M. Raymond BIRABENT (Ste Honorine des Pertes),

M. Michel LAMY (Formigny), M. Alain RENAULT (Trévières), Mme Danielle CHARTON (Blay), M. Christian COMPAGNE (Trévières), Mme Monique CURE (Louvières), M. Michel FUSEE (Trévières), M. Jacques HELEINE (Vierville /Mer), M. Jean Pierre LAHAYE (Mandeville), Mme Sandrine LEFRANCOIS (Colleville), M. Henri LEROY (Surrain), Mme Véronique MADOUASSE (Aignerville), M. Michel MALLET (Ste Honorine des Pertes), M. Daniel PAIN (Bricqueville), M. Yves PICANT (Ecrammeville).

#### Commission 2 :

Voirie

M. Jacques LEMAITRE (Mosles),

M. Roger MEZEL (Ecameville), Mme Marcelle OLARD (Louvières), M. Raymond BIRABENT (Ste Honorine des Pertes), Mme Danielle CHARTON (Blay), M. Laurent DERMILLY (St Laurent /Mer), M. Bernard ENEE (Surrain), M. Pierre LEFEVRE (Mandeville), M. Jean LENAULT (Trévières), M. Jean Pierre MARIE (Aignerville), Mme Alzire MEZEL (Rubercy), M. Jean OLARD (Vierville /Mer), M. Bernard PETIT (Colleville /Mer), M. Albert PHILIPPE (Colombières), M. Alain POTIRON (Trévières), M. Jean THOMAS (Formigny), M. André RUIZ (Blay).

#### Commission 3 :

Finances et développement économique, habitat, opérations en faveur de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce (zone d'activité et taxe professionnelle), services publics.

M. Jean Pierre RICHARD (Trévières),

Mme Régine ANQUETIL (Formigny), M. Didier AUBERT (Trévières), Jean Pierre COUPRY (Blay), M. Bernard ENEE (Surrain), M. Daniel LARONCHE (Vierville /Mer), Mme Marie Aimée LE SOUEZEC (Ste Honorine des Pertes), M. Etienne de MAUPEOU (Colombières), M. Alain POTIRON (Trévières), M. Michel POUSSIER (Mandeville).

#### Commission 4 :

Environnement et cadre de vie (y compris suivi du schéma directeur d'assainissement), actions en faveur du tourisme.

M. Jean Marie OXEANT (Vierville /Mer),

Mme Marcelle OLARD (Louvières), Mme Marie José COSTREL de CORAINVILLE (Colombières), M. Daniel DERMILLY (St Laurent /Mer), M. Marcel DUFOUR (Ste Honorine des Pertes), M. Pierre LEFEVRE (Mandeville), Mme Andrée LEROUTIER (Trévières), M. Henry LEROY (Surrain), M. Michel MALLET (Ste Honorine des Pertes).

Honorine des Pertes), M. Bernard MARCIENNE (Formigny), M. Daniel PAIN (Bricqueville), M. Louis PEPIN (Mosles), M. Bernard PETIT (Colleville), M. Yves PICANT (Ecrameville), M. André RUIZ (Blay),

#### **IV. Recrutement d'une secrétaire-animatrice**

Géraldine BÉHUE a été recrutée en tant que secrétaire-animatrice. Elle débutera le 15 mars 2000 pour un CDD de 3 ans renouvelable, en liaison avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. Elle sera épaulée dans un premier temps, à raison de 5 heures par semaine, par Mme BEZANCON, secrétaire de mairie de Colombières.

#### **V. Recherche et équipement d'un local**

Un local a été proposé à la Communauté de communes sur la grande place de Trévières. Les propriétaires s'engagent à remettre en état à leurs frais le local. D'une superficie de 30 m<sup>2</sup> environ, il sera doté d'un bureau séparé et sera disponible pour fin avril. Le montant de la location s'élèvera à 2100F/mois TTC, sur un bail de 6 ans (à signer par le Président).

#### **VI. Questions diverses**

##### *a) Nouvelles demandes d'adhésion*

Deux nouvelles candidatures semblent se confirmer. Ces communes préfèrent toutefois attendre de voir les premiers pas de la Communauté, en commençant par le vote du budget.

##### *b) Journée de formation*

Une formation est possible pour les délégués qui le souhaiteraient. Le CDFA a, en effet, proposé une journée de formation sur l'intercommunalité : mercredi 26 avril de 9H à 17H à la mairie de Trévières (possibilité éventuellement le mardi 25 avril).

Cette formation pour un groupe de 8 à 12 personnes coûterait de 350 à 400F par personne, à la charge des communes (repas non compris).

##### *c) Assurance responsabilité civile*

Le Conseil de Communauté et le Bureau doivent se doter d'une assurance responsabilité civile qui couvrira, notamment, les déplacements à effectuer pour se rendre aux lieux de réunions. Deux propositions ont été faites à la Communauté, l'une d'AXA, l'autre de GROUPAMA, pour un montant d'environ 5000F. Le Bureau reçoit mandat pour choisir l'une de ces formules.

##### *d) Garderie d'enfants ADMR*

Mme CURE a évoqué, pour information, un projet qui pourrait être porté par la Communauté de communes dans les années à venir. Il s'agit d'une halte garderie itinérante. Le projet a été initié par l'ADMR, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale et le Conseil Général. Il fait suite à une demande des familles. Actuellement encore à l'étude, l'action nécessite une enquête auprès des communes pour obtenir la liste des familles ayant des enfants de moins de 3 ans. (Le projet pourrait être, par la suite, étendu vers Grandcamp).

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. HENRY déclare la session close.

La séance est levée à 22H30.

Le Président,